

Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD)

## Compte-rendu n°21 de la réunion du 15 décembre 2015

### Comment élaborer son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables ?

➔ Toutes les présentations sont intégralement en ligne

#### Liste des participants :

BATAILLARD	Christiane	DIRRECTE
BAZOGÉ	Nadine	CAP3SI
BOCHATON	Jean-Claude	DIRRECTE
BORRES	Roger	Conseil Dep. De la Drome
BOUILLON-MARILLIER	Delphine	Département 38
BOURET	Olivier	Ville de Grenoble
BRET	Ariane	Dept du Rhône
CABUT	Gérard	Dept de la Loire
CHARRON	Catherine	Dept du Rhône
CHATEAUDON	Carole	Ville de St Quentin Fallavier
CLAUZIER	Jocelyne	Ville de Pierre-Bénite
COGERINO	Laurent	RAEE
CROPPI	Laurence	Bourg-en-Bresse Agglo
DALMASSO	Hélène	Région Rhône Alpes
DAUCE	Lauren	SEDI
DUBOIS	Marylise	Ville de Lyon
DUPIN	Amélie	Dept de la Drôme
EMPRIN	Dimitri	Dept de la Savoie
GROLLEAU	Odile	Ville de Vaulx en Velin
GUEY	Catherine	Lyon Métropole Habitat
JUNIER	Thierry	St Etienne Métropole
LAKHAL	Nordine	Grenoble-Alpes Métropole
LUCOT	Aurélia	Région Rhône-Alpes
MASSON	Brigitte	CD73
MOCELLIN	Isabelle	CD74
MONPETIT	Véronique	Grenoble-Apes Métropole
SAILLARD	Marie-Christine	Métropole de Lyon
SENANI	Sonia	Métropole de Lyon
VIGNAND	Corinne	Ville de Lyon

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

## Intervention de Laurent COGERINO, Rhônealpenénergie-Environnement

Laurent COGERINO rappelle que deux moteurs de recherche sur les achats durables existent, au niveau national comme au niveau régional, qui permettent d'accéder à environ 300 cahiers des charges et autres documents sur la commande publique durable en Rhône-Alpes et plus de 1 200 au niveau national.

Au niveau régional pour apparaître dans le recensement des documents il suffit d'envoyer votre exemple de CCTP et RC que vous pensez intéressant à faire connaître, ou tout document sur la commande publique durable, et c'est RAEE qui se charge directement de la mise en ligne pour vous. Vous n'avez rien d'autre à faire !

Nous vous rappelons l'adresse du site dédié à la commande publique durable en Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.ddrhonealpesraee.org/fr/batir-sa-strategie/commande-publique-durable.html>



Après inscription en ligne, vous accédez directement au moteur de recherche régional qui permet une sélection des documents selon leur nature, leur contenu ou avec un mot clé.

Au niveau national l'animation des différents réseaux est assurée par le MEDDE et un espace dédié sur le site du Ministère est désormais réservé à la commande publique durable et aux réseaux régionaux, comme le RREDD. Vous y découvrirez l'information et le travail de la douzaine de réseaux qui travaillent actuellement sur la commande publique durable en France et pourrez accéder à la base de données nationale (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Commande-publique-et-developpement.html>). A la différence du RREDD par contre c'est à vous de mettre en ligne les documents qui vous paraissent intéressants en ligne.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mobilisez-vous pour le climat  
#1planète #VotreEnergie

Ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Concours et écoles | Politique de l'accessibilité | Consultations publiques

ÉNERGIE, AIR ET CLIMAT | EAU ET BIODIVERSITÉ | PRÉVENTION DES RISQUES | DÉVELOPPEMENT DURABLE | TRANSPORTS | BÂTIMENT ET VILLE DURABLES | MER ET LITTORAL

Accueil du site > Développement durable > Intégration des démarches de développement durable > La mobilisation du secteur public > Commande publique et développement durable

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Commande publique et développement durable**

Actualités

- Que sont les achats durables ?
- Quelles sont les obligations ?
- Quel réseau d'acheteur peut vous aider ?
- Plate-forme d'échange des cahiers des charges
- Boîte à outils
- Rencontres et formations

**Achats publics durables**

La commande publique constitue un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Ce site a pour objectif d'être une des portes d'entrée pour toute personne recherchant des informations sur les achats publics durables. Centre de ressources et de bonnes pratiques, il permettra aux donneurs d'ordre et aux acheteurs de mettre en place les achats durables au sein de leur structure.

Tout ce référencement régional ou national peut paraître contraignant alors qu'à notre avis il est tout à fait indispensable au contraire pour faire connaître votre travail. C'est parce que votre travail sera reconnu ailleurs que vous obtiendrez également localement une reconnaissance et des moyens supplémentaires. C'est aussi parce que chacun contribue de temps en temps à l'enrichissement de la base commune de données que le RREDD et RAEE en particulier peuvent se renforcer et vous accompagner individuellement sur chacune de vos demandes spécifiques en s'appuyant sur chacune de vos contributions et expériences.

## Intervention de Christiane BATAILLARD, DIRECCTE & Laurent COGERINO (RAEE)

### L'intégralité des deux interventions disponibles ici

Laurent Cogérino précise que si la réunion s'adresse en priorité aux collectivités dites « obligées » c'est-à-dire dans l'obligation de réaliser un SPASER, elle s'adresse également à tous ceux qui veulent s'inspirer de cette obligation réglementaire pour mettre en place chez eux une démarche volontaire. Cela s'inscrit d'ailleurs dans l'explication fournie par le Ministère pour expliquer cette obligation réglementaire qui a été qualifiée « d'obligation pour encourager »...On rappelle par ailleurs que si le SPASER parle d'achats responsables, le PNAAPD évoque lui plutôt des achats et une commande publique durable dont il fournit une définition qui rappelle la place des parties prenantes.

Laurent Cogérino rappelle également les 3 + 1 bonnes raisons de prendre en compte le développement durable dans les marchés :

- Les enjeux et la volonté de mettre en œuvre une politique et des actions qui relèvent du développement durable
- L'intérêt de travailler sur ses besoins réels en réinterrogeant ses pratiques
- La cohérence avec ses politiques (A21, PCAET, TEPOS, ..) et ce qu'on préconise aux autres : s'appliquer à soi même les mêmes objectifs
- ET ... l'obligation réglementaire de prendre en compte le développement durable dans la définition de ses besoins depuis 2006 encore renforcée maintenant avec l'ordonnance du 23 juillet 2015

La loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du [31 juillet 2014](#) précise l'obligation pour les régions de développer une stratégie ESS et de débattre dans des conférences biennuelles. La loi consolide également certaines initiatives issues de la société civile. Les pôles territoriaux de coopération économique sont définis par la loi. Il s'agit de regrouper les collectivités locales et l'ensemble des partenaires du territoire. La Direccte rappelle la possibilité de financer les associations.

La loi dans son article 13 promulgue l'obligation d'adopter des SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) ; Au départ seulement social le SPASER a vu son périmètre élargi à l'environnement par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (TECV). Sont actuellement concernées les collectivités qui passent plus de 100 M€ par an de marchés, ce qui correspondrait à environ 160 collectivités locales en France (soit en première approche un peu moins de 20 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le Ministère va compiler les différents schémas et s'en servir pour proposer une trame plus simplifiée et accessible pour les plus petits. Il est possible également que l'absence de schéma soulève des interrogations aux collectivités concernées de la part de l'Etat.

## Discussion

Délai ? applicable dès parution des décrets pour Direccte  
Nadine BAZOGE / délai : Ne pas se précipiter  
Travail collaboratif mais pas de délai associé => le temps de le faire

Laurent COGERINO :  
Prévoir les modalités de suivi et mise en œuvre : chaque année ? x années ?  
= Chance, opportunité / interprétation du fond : permet de travailler sur la Commande Publique Durable en interne, de motiver  
+ Sens directive UE ; pouvoir des décideurs de retisser un tissu économique

## Intervention de Brigitte MASSON (CD73)

### [L'intégralité de son intervention disponible ici](#)

Elle rappelle le cheminement qui a fait la prise en compte progressive des dimensions sociales et environnementales dans les marchés. Le SPASER qui à ce stade est encore en projet devrait permettre :

- De faire valider des objectifs chiffrés en matière de commande publique durable
- Une organisation
- Un suivi et
- Une expérimentation

Le schéma sera engagé grâce au soutien du COPIL qui existe d'ores et déjà sur la commande publique durable au sein du département.

La question de la concurrence entre collectivités qui sollicitent de plus en plus les mêmes entreprises d'insertion (EI) est posée. Les EI ne peuvent répondre à tout le monde et la question d'un recensement, d'un sourcing et éventuellement d'une mutualisation des marchés via des groupements de commande par exemple permettraient de planifier les besoins et d'y répondre au mieux avec une meilleure visibilité.

## Discussion

Christiane BATAILLARD : Précisions sur clauses et publics (diapos non présentées)  
Groupe de travail / synergie clauses sociales : référents dans les DIRECCTES / SIAE et marché publics  
Réseau des facilitateurs travaillant dans les PLIE et les MDE : rôle = assister les collectivités territoriales / clauses d'insertion volumétrie des heures, suivi, 3<sup>e</sup> volet = embauche / pôle emploi, missions locales, cap emploi. Clauses d'insertion = public répertorié.

Gérard CABUT, Département de la Loire :  
Le financement des Maisons de l'Emploi n'est plus assuré, l'Etat retire ses financements ; refonte des MDE et redéploiement : une facilitatrice financée jusqu'à début 2016 ; ensuite comment faire ?

Laurence CROPPI, Bourg en Bresse Agglomération : Clauses d'insertion sur programmes ANRU => facilitateurs : 2 remarques sur application des clauses :



- parfois non appliquées sur les dernières années / difficultés des entreprises ; clauses non mises sur tous les marchés.
- Les sorties positives => problème du long terme ; intérêt des parcours morcelés sur des clauses de 35h ? Les publics en ont marre de l'intérim.  
+ Pb de « concurrence » entre les Collectivités territoriales : quand toutes mettent en œuvre les clauses sur tous les marchés en même temps, les structures n'arrivent pas à suivre ; les public sont dispersés.

Brigitte Masson : modalités de sortie de la clause prévues maintenant dans les CCAP ; mutualisation des heures et recherche de parcours long (le but n'est pas de faire du chiffre en nombre de personnes).

Niveau de détail dans le schéma = nombre d'heures ? Ma réponse : peut-être car déjà objectifs FSE (plutôt sur le nombre de personnes bénéficiaires).

Véronique MONPETIT, GRENOBLE ALPES METROPOLE : La METRO a pris la liberté d'élargir les clauses et de les mutualiser sur tous les marchés des différents maîtres d'ouvrage pour privilégier les parcours longs => organisation territoriale.

A Grenoble clauses depuis 2003 et montée en puissance depuis 2005.

Importance des objectifs ; auparavant 1 clause = 1 personne ; quand étendu à d'autres donneurs d'ordre, nombre d'heures diminué => vérifier le nombre d'heures sur tous les marchés.

Avec 1 personne si le nombre d'heures ne peut être réalisé => d'autres personnes.

Si difficultés : gel des heures, quand les entreprises ne peuvent recruter ou se mettent en péril si recrutent ; pourquoi clausurer dans ce cas ? entre le moment où on met la clause et le démarrage du chantier les conditions économiques peuvent changer.

Isabelle MOCELLIN : au Département de la Haute Savoie, parti d'une démarche volontaire, clauses sur les marchés de la Direction des bâtiments supérieurs à 100 000€ (seule qui clause); pb : pas de contrôle, mise en œuvre par ETTI + travail avec le GEIQ BTP.

Christiane BATAILLARD :

Un facilitateur va être financé et mutualisé entre l'Ain et la Haute Savoie

Financement des facilitateurs possible / le FSE, maintenant géré par les départements qui peuvent s'en emparer. Voir à la DIRECCTE la personne en charge des marchés publics.

## **Intervention de Corinne VIGNAND (Ville de Lyon) :**

### **[L'intégralité de son intervention disponible ici](#)**

La ville de Lyon est directement concernée par les obligations réglementaires de la loi ESS en matière de réalisation d'un SPASER (plus de 100 M€ d'achats annuels). Cette obligation réglementaire a également été saisie par les services comme une véritable opportunité dans une démarche d'acculturation et dans une approche élargie au champ sociétal (au-delà du social). La démarche est portée par la DG et les élus qui ont exprimé le souhait qu'au final le document soit concis.

Le Schéma, qui est baptisé SPAR (Schéma de Promotion des Achats Responsables) à Lyon, est structuré en actions elles-mêmes regroupées sous 7 thématiques différentes. L'ensemble est prévu pour validation à l'occasion de la publication du rapport DD en

novembre 2016. Un COTECH a été constitué à cette fin qui réunit également la mission DD, les directions gestionnaires et la commande publique qui est animatrice du Schéma.

#### **Outils existants :**

- La planification des marchés, gérée en interne à la Direction Commande publique, glissante sur 18 mois portée par un outil « maison » dans différents services (=> accessible à tous, remontées, consolidation)
- + Fiche navette DD : 1 par consultation = fil conducteur jusqu'à l'avis de pub, ayant valeur d'engagement, décrivant le moyen de faire du DD dans chaque consultation  
= document sur lequel les directions s'engagent en définissant leurs besoins.

#### **Objectifs et thématiques :** liés à la déclinaison des services pour les motiver

- Insertion, handicap, lutte contre les discriminations
- Qualité environnement, espaces verts, santé
- Maîtrise énergie, GES
- Qualité environnement bâtiments

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu (en mars et novembre 2015) qui ont permis au COTECH de définir les objectifs (chiffrés) des fiches. L'ensemble a été validé par le Directeur et sera soumis aux élus. Sont concernés tous les marchés supérieurs à 30 000 € (NdR seuil interne, propre à la ville de Lyon). Pour valoriser ce travail quelques actions de formation et communications sont prévues (flash info, réunions des réseaux, reprotage annuel dans le cadre du rapport DD).

#### **Discussion**

Laurent COGERINO : tous les champs ne sont pas représentés

DIRECCTE : Articulation avec l'agenda 21 ?

Corinne VIGNAND : Pas d'agenda 21 à Lyon, c'est celui de la Métropole

Retravaillé dans la politique et la charte achat du nouveau mandat

Concertation ville / Métropole à venir, non engagée

Implication des élus ?

Chaque élu de secteur devra valider l'ensemble des fiches actions, avant de les faire valider en conseil municipal.

COPIL composition mixte avec les élus thématiques

DIRECCTE : groupes départementaux de travail avec CAP3SI : autant d'importance de travailler avec les élus et les ST.

Corinne VIGNAND : auparavant démarche volontaire, l'absence de portage, était très préjudiciable.

L'obligation du schéma a permis de réorganiser l'existant, avec mise en place de Cotech, Copil, groupes de travail.

Communication sur le Schéma ? intégré au rapport DD donc public

### **Outils** (*Autre personne de Lyon*)

Fiche DD centrée sur les 3 piliers réécrite ;

Obligatoire dans tous les marchés supérieurs à 30 000 € HT = seuil autonomie des directions opérationnelles à Lyon.

Contient une rubrique avec les préconisations du Cotech

La renvoie et font lien avec les gestionnaires.

Ces fiches DD existaient auparavant mais étaient envoyées trop tardivement

**SICP** : base d'information commande publique dématérialisée (outil « maison » / Denis Galiano)

Les gestionnaires accèdent à la fiche DD dans l'application, évoquée à chaque étape du process

Tout est écrit sur le même document, même si plusieurs intervenants

Les services « Prisme méthode et réseaux » et DD se tiennent à disposition

+ Si démarche achat : passe par la commande publique

Regard commande publique : % critère, rubriques analyse du besoin

### **Actions de formation et communication** dans le cadre du SPAR :

- sessions de formation par ½ journées avec les Direction opérationnelles
- Communication avec la ville : intranet « le kiosque » ; infos flash DD ; réunions de réseau

But = appropriation par les services



## Suivi :

- ⇒ Reporting annuel dans le cadre DD + réguler sur fiches action
- ⇒ Comment améliorer le schéma ; cf indicateurs
- ⇒ Cf fiche type : thématique sur 3/4lignes ; présentation ; objectifs sur 25 lignes

Exploitation fiche DD via le logiciel, sans analyse qualitative (=> fiche par fiche)

Ex de fiche action :

- Thématique
- Référent
- (ex économie durable) notions d'achat durable, ESS, alim durable, agriculture bio, circuits courts, etc... avec définition
- Remplir la dernière partie avec indicateurs mesurables et réalistes

Ex : « label Lyon ville équitable » avec critères

Objectifs = valoriser les éléments du « label » quand les candidats répondent aux offres

Ex : ESS (voir fiche)

Ex : Site « Agora Store » pour revendre des produits réformés en ligne : ex sur aires de jeu revendues gain de 500€ + coût de la dépose

Accompagnement au minimum de 3 marchés emblématiques par an

70 fiches DD ayant fait l'objet de préconisations / Cotech

Engagement sur le nombre de fiches mises en œuvre dans les marchés

Laurent COGERINO : Pas d'ouverture en externe ? non ; faire connaître ce travail sera une autre étape, pas prévu pour l'instant !

Les COTECH ont eu les consultations à fort enjeu avant les 2 réunions, ils font les préconisations sur les marchés (en 2015 pour 2016 ou 2017)

L'analyse est faite par les responsables thématiques

- Besoins récurrents => réflexion alimentée par discussions précédentes
- Besoin nouveau => nouvelle réflexion

Direction commande publique = 40 personnes : achats, ressources, organisation

COTECH, COPIL, déconnectés de la CAO ; fonctionnement étanche en parallèle ; certains élus du Copil sont à la Cao et font le relais

## **Intervention de Laurent COGERINO (RAEE) :**

### **[L'intégralité de son intervention disponible ici](#)**

Présentation du SPASER du conseil régional de Lorraine

## **Intervention de Martial MANET et Cédric BRESOLIN (CR Ile de France) :**

### **[L'intégralité de son intervention disponible ici](#)**

En 2009 création d'un poste en charge des achats responsables avec un autre poste recentré sur le social. L'objectif est bien de rationaliser les bonnes pratiques à la fois en matière économique et DD dans une région très décentralisée où chaque direction achète de son côté.

Le CR IdF passe 570 M€/an et est donc très directement concerné par l'obligation de réaliser un SPASER, démarche très largement encouragée par la Vice-Présidente en charge des marchés publics. Au-delà des dimensions sociales et environnementales le souhait était également de faciliter l'accès aux PME/PMI. Le schéma a été voté le 10 juillet 2015 et la loi TECV ayant été votée en août il n'y a pas de volet environnemental.

5 axes, 17 chantiers et 97 actions ont ainsi été définies dans le cadre du schéma qui a également vocation à servir de trait d'union entre les différentes politiques.

#### **5 axes :**

Ex : Axe sur la simplification, accès aux TPE-PME et des ETI ..

Le dispositif MPS

Diminution des délais de paiement

#### **17 chantiers :**

- Chantier 3 : impulser .....
- Chantier environnement
- Chantier économie circulaire
- .....
- Chantier 14 : étendre les principes de déontologie à l'ensemble des acteurs de l'achat public
- Chantier 15 : co-construire la fonction achat avec l'ensemble des parties prenantes de la Région
- Chantier 16 : suivre et évaluer la politique d'achat responsable de la Région
- Chantier 17 : communiquer sur la politique d'achat responsable de la Région

#### **97 actions**

=> Les actions d'application immédiate (souvent déjà en œuvre) : ex achat de bois et papier recyclable déjà en œuvre depuis 2005

=> Les actions prioritaires : celles déjà en cours ☺

=> Celles souhaitées par les élus : ex : question Carbone

Pas un groupe de travail par action : certains groupes ont plusieurs actions ; certains travaillent sur le long terme sur différentes actions

Pilotage reste au niveau des marchés : essayent d'aller sur tous les groupes ; gèrent le suivi ; inscription dans l'ISO 26000 : service qualité de 3 personnes =assistance méthodo, animation de groupe (transversal, rendu-compte)

Inscrit dans le mémento de la commande publique où disent ce qu'ils font (le raccordent maintenant au schéma)

- Ex action climat : un groupe de travail déjà en place
- Ex : actions carbone sur service spécialisé
- Ex : « Déontologie » mis dans l'axe gouvernance + carto des parties prenantes = prise en compte volonté des services

Montant des achats : 170 millions

Selon objet du marché, montant, etc..

Pas d'exclusion sauf clauses sociales (choix fait par le chargé de mission)

Pour élaborer ce document le CR s'est appuyé sur les réseaux disponibles (mobilisation des acheteurs, IAE, DD, ESS, ...). Le souhait était bien d'associer assez large. La réflexion a d'abord été interne dans un premier temps avant d'être structurée par des ateliers thématiques.

L'ensemble du travail a ensuite été soumis aux élus et a fait l'objet d'amendements (plutôt dans le sens d'ajouts que de retraits).

Le Schéma a mis en évidence à la fois des actions immédiates, pour rassurer et montrer que des choses étaient déjà lancées mais également des actions prioritaires qui nécessitent des groupes de travail spécifiques.

Il est prévu pour la suite un recensement annuel des actions qui permettra de dresser le bilan par rapport aux objectifs initiaux et éventuellement corriger.

Le schéma concerne tous les types d'achat sans exclusive avec une durée de vie de 5 ans (en conformité avec celle du PNAAPD).

Le CR précise qu'il n'existe pas actuellement de lien avec le rapport DD qui est très communicant.

## **Discussion**

DIRECCTE : est-ce l'obligation qui vous a fait faire votre schéma ?

Réponse : s'en sont servis mais la VP porteuse

Durée : Schéma valable 5 ans

Priorisation : demandent chaque année la programmation des marchés ; selon priorités politiques

Communication :

- Auparavant **Rapport d'activités** était fait pour les services ; proposent d'associer élus (sortira en février), y compris CAO. En relation avec évaluation externe ISO 26000 et VIGEO (pour avoir prêts à taux préférentiels).
- Mémento de la commande publique = outil de reporting + **Mémento** simplifié en direction des fournisseurs

Directions plutôt OK : copil, réunions avant => associés

Il y a eu des rencontres individuelles avec les gros acheteurs pour travailler / temps très court

Les a fait communiquer les services : ex experts ESS contactés directement, expert climat : apporte de la transversalité

Relation Rapport DD ? actuellement plutôt UAD et com, en direction de l'extérieur pour la communication. Le RADD ne leur a pas servi, sauf délibérations; travail très centré marchés.

Relation Agenda 21 ? synergies ; (*agenda 22 !*)

Ex sur l'aspect Carbone :

- Un AMO a travaillé sur comment mesurer les enjeux carbone dans les marchés publics : étude importante publiée
- Formation « comment intégrer le Carbone dans les marchés publics » actuellement en « crash test » : quels outils ? critère carbone ? questions en entonnoir => critère ou clause ? actuellement plutôt clauses incitatives (ex / prestataires : envoi courriel, vidéo-conférence ; associer l'expert climat sur le critère carbone car très complexe).

= 1<sup>ère</sup> étape de sensibilisation

Ex chantiers sans OGM : le schéma => il n'y a plus besoin de délibération « on s'oblige à .. »

Ex : Une action prioritaire avec mise en place d'un groupe de travail

## Méthode, contenu et suivi/évaluation des SPASER : vision et contribution du RREDD

### [Pièce jointe disponible ici](#)

L'après midi de la réunion est organisée en ateliers autour de la méthode d'élaboration, du contenu et du suivi/évaluation possible du PSAER au vu de l'expérience et des témoignages réunis lors de cette journée.

#### Eléments de méthode

- Mandat explicite de l'élu/du politique
- désignation d'un élu référent, d'un chef de projet, constitution d'un COTEC, place du DGA
- Implication des élus concernés par l'achat durant tout le processus d'élaboration et bien avant la soumission au vote
- Ouverture sur l'extérieur (implication d'autres collectivités via des réseaux) en association avec des entreprises et leur représentant, fédérations professionnelles, chambre des métiers, chambre consulaire. Veiller toutefois à préserver une certaine confidentialité autour de certaines données techniques vis-à-vis des fournisseurs
- Adoption par délibération puis large diffusion et publication, valorisation du travail et du document
- Durée de vie de 3 à 6 ans, dans le cadre du mandat
- Elaboration d'un bilan annuel présenté en assemblée délibérante

#### Eléments de contenu

- Selon qu'on sera concerné par la loi (selon le montant des achats) ou au contraire dans une démarche volontaire la perception et l'approche des élus ne sera pas la même
- La question de la planification permet de ne pas exclure de sujet et de tout traiter
- Elaborer un état des lieux et un diagnostic environnemental, social et économique
- Définition de grandes orientations et d'actions détaillées
- Débattre de la pluri annualité du document ou non ?
- Quantifier et planifier les actions avec des indicateurs réalisables et des engagements concrets
- Débattre de la question d'une limite par montant, par thème ?
- Schéma contraignant et obligation à faire ou sinon justifier des raisons qui font que les objectifs n'ont pas été atteints
- Coopération interne et transversale (externe)
- Evaluer les besoins d'accompagnement et d'expertise externe ?
- Lier le document au mandat
- Identifier des personnes ressources
- Question d'une priorisation des familles ou des types d'achats ?
- Création d'outils en interne ou externe de relations avec les fournisseurs
- Sourcing, veille fournisseur

#### Eléments de suivi/évaluation

- Choix de la structure porteuse (COTEC sans les élus ?)
- Evaluation régulière (2/an)
- Validation annuelle de l'évaluation avec les élus
- Mise à jour régulière

- Éléments quantitatifs et qualitatifs (pour l'insertion : suivi, parcours des personnes bénéficiaires)
- Retour auprès des services, des élus, de l'extérieur
- Communication interne et externe sur la démarche, les résultats
- Articuler l'évaluation avec le rapport développement durable

**Prochaine réunion du RREDD : cycle de formations en mars 2016. Les impacts en matière de développement durable de l'ordonnance du 23 juillet 2015**

Pour plus de renseignements contacter RAEE